

ATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/3198/Add.5
S/3662/Add.5
17 décembre 1956
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Onzième session
Point 17 de l'ordre du jour

ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE EN VUE DE POURVOIR
LE SIEGE DEVENU VACANT PAR SUITE DU DECES DU JUGE HSU MO

Note du Secrétaire général

1. Le Secrétaire général a l'honneur de porter à la connaissance de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité les communications suivantes qu'il a reçues de deux candidats présentés par des groupes nationaux.
2. L'Observateur permanent de la Suisse a envoyé la communication suivante au nom de M. Plinio Bolla :

"M. Plinio Bolla, ancien président du Tribunal fédéral suisse, dont la candidature a été présentée par le groupe national français à la Cour permanente d'arbitrage, a fait savoir au Gouvernement suisse que des raisons de santé l'empêcheraient d'accepter une nomination à la Cour internationale."

3. M. Yuen-li a envoyé la communication suivante :

"J'ai l'honneur de me référer au document A/3198/Add.3 et S/3663/Add.3, de l'Organisation des Nations Unies, d'où il ressort que le groupe national brésilien m'a fait l'honneur de présenter ma candidature à l'élection qui doit avoir lieu pendant la onzième session ordinaire de l'Assemblée générale en vue de pourvoir, à la Cour internationale de Justice, le siège devenu vacant par suite du décès du Juge Hsu Mo.

"Je suis profondément touché de l'honneur que me font les membres du groupe national brésilien, mais je regrette de ne pouvoir être candidat à cette élection. Je prends donc la liberté de vous demander de bien vouloir en informer l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité avant l'élection.

Signé : Yuen-li LIANG".